



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des femmes

Question orale n° 1335

Texte de la question

Mme Veronique Neiertz appelle l'attention de Mme le ministre delegue pour l'emploi, egalement en charge des droits des femmes, sur les graves menaces qui pesent sur l'association europeenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT). En effet, le 16 janvier dernier, ses services faisaient connaitre a cette association la decision de supprimer totalement la subvention de fonctionnement de 700 000 francs qui lui est accordee par son ministere depuis dix ans et qui represente 80 % des ressources de l'AVFT. Cette decision, si elle devait se confirmer, pourrait se traduire par la fermeture du seul organisme de notre pays a se consacrer a l'accueil, au suivi et aux interventions aux cotes des femmes victimes de violence au travail. Elle lui demande, au-dela des restrictions budgetaires drastiques qui font chuter de 70 % les credits affectes a la ligne budgetaire « emploi, egalite professionnelle et formation » sur laquelle est affectee la subvention de l'AVFT, quelles sont les motivations exactes de la suppression des moyens de fonctionnement de cette association dont le travail en direction des femmes est unanimement reconnu. En outre, cette decision ne lui parait-elle pas en totale contradiction avec la volonte gouvernementale d'ouvrir le debat sur la parite entre les femmes et les hommes ? Enfin, elle s'interroge sur la reelle contradiction qui existe entre cette mesure et les engagements internationaux pris lors de la conference de Pekin dans lesquels la France s'est inscrite et qui font de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorite politique.

Texte de la réponse

Mme le president. Mme Veronique Neiertz a presente une question no 1335.

La parole est a Mme Veronique Neiertz, pour exposer sa question.

Mme Veronique Neiertz. Monsieur le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale, les services des droits des femmes viennent de signifier a l'association europeenne contre les violences faites aux femmes au travail, l'AVFT, la suppression integrale pour 1997 de sa subvention de fonctionnement de 700 000 francs, qui represente 80 % de ses ressources.

Deja, l'an dernier, par une lettre en date du 20 mai 1996, j'avais alerte Mme Anne-Marie Couderc du blocage par ses services de la subvention accordee par l'Etat a cette association depuis dix ans sans discontinuite. Mme Anne-Marie Couderc m'avait repondu le 2 juillet 1996: «La lutte contre le harcelement sexuel reste au coeur des actions de l'Etat et qu'a cet egard l'Etat a toujours rempli ses engagements sans faillir, preuve s'il en fallait de l'interet porte a l'action de l'AVFT par les pouvoirs publics.» Et elle m'annoncait le versement imminent de la subvention bloquee jusque-la.

Quelles peuvent bien etre les raisons de ce soudain revirement du Gouvernement a l'egard d'une association dont Mme Couderc vantait les merites il y a encore quelques mois ?

L'AVFT est, avec les syndicats, a l'origine de la loi contre le harcelement sexuel que j'ai fait voter en 1992 par les deux assemblees du Parlement. Elle contribue a sa mise en oeuvre et permet de retablir des centaines de femmes dans leurs droits et leur dignite.

Au moment ou le Gouvernement veut engager un debat a l'Assemblee nationale sur la parite en politique et a quelques jours du 8 mars, pretendument journee des femmes, n'est-il pas inopportun de laisser tomber le

champ de l'egalite professionnelle entre hommes et femmes alors que la gravite du chomage entraine plus que jamais le chantage a l'emploi, le chantage au salaire, le chantage a la promotion en echange de faveurs sexuelles ?

Une femme sur cinq est victime de harcelement sexuel au travail selon les chiffres de la premiere enquete serieuse faite en France sur ce sujet en 1991. Comme le nombre des chomeurs a augmente depuis lors d'un million, ne peut-on penser que le nombre de femmes harcelees sexuellement n'a fait qu'augmenter ?

Mme Anne-Marie Couderc est l'une des rares femmes qui soit restee dans le second gouvernement Juppe. Elle est ministre delegue pour l'emploi et, par default, chargee des droits des femmes. Son absence montre le peu de cas qu'elle fait de cette responsabilite-la...

M. Gilbert Meyer. Allons, allons !

M. Jean-Jacques Descamps. Ce n'est pas serieux !

Mme Veronique Neiertz. Je constate...

M. Jean-Jacques Descamps. Peut-etre s'occupe-t-elle justement des femmes !

Mme Veronique Neiertz. Elle ferait mieux de s'en occuper a l'Assemblee nationale car elle est a la disposition des deputes pour leur repondre quand ils posent des questions ! Ou alors il ne sert a rien que les deputes soient convoques pour poser leurs questions aux ministres !

Mme le president. Madame Neiertz, je vous en prie !

Mme Veronique Neiertz. Les ministres sont a la disposition du Parlement, que je sache ! Tel est en tout cas l'esprit de la reforme qu'avait engagee le president Seguin !

M. Charles Cova. N'empeche qu'il est discourtois de le dire avec autant de vehemence !

Mme Veronique Neiertz. Je ne veux pas etre discourtoise. Je constate, c'est tout !

Mme le president. Madame Neiertz, si Mme le ministre delegue a l'emploi n'est pas presente, c'est pour une raison grave.

Mme Veronique Neiertz. Je n'en doute pas...

M. Herve Gaymard, secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Mme Couderc a perdu sa mere !

M. Gilbert Meyer. Mme Neiertz ne se sent meme pas genee !

Mme le president. Mes chers collegues, je vous demande de garder votre calme, et je vous prie, madame Neiertz, de poser votre question.

Mme Veronique Neiertz. Je suggere que Mme Couderc ne se limite pas simplement a la delegation pour l'emploi, mais qu'elle s'occupe aussi des droits des femmes victimes de violences au travail.

Je suis persuadee que la suppression de la subvention a l'AVFT est un malentendu auquel elle va mettre fin simplement pour rendre coherents ses propos de 1996 avec ses actes de 1997. Je demande je ne sais pas exactement a qui, mais en tout cas a un membre du Gouvernement ...

M. Gilbert Meyer. A votre place, je m'excuserai plutot !

Mme Veronique Neiertz. ... de me rassurer sur ce point si tant est qu'il connaisse le sujet. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Mme le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale, qui represente ici le Gouvernement dans son ensemble.

M. Herve Gaymard, secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Madame Neiertz, je vous prie tout d'abord d'excuser l'absence de Mme Couderc, retenue a la suite du deces de sa mere. Il me semble que l'amour filial est plus important que tout le reste en de telles circonstances.

Mme Veronique Neiertz. Vous pouviez le dire avant, monsieur le secretaire d'Etat ! (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Madame Neiertz, je ne sache pas que, pendant les annees ou vous avez ete au gouvernement, vous ayez assiste a toutes les seances de questions orales sans debat. Je suis sur qu'il vous est arrive d'etre remplacee par l'un de vos collegues.

Mme Veronique Neiertz. C'est ce qui vous trompe ! J'ai toujours repondu personnellement aux questions qui m'etaient posees. Il faudrait mieux vous renseigner ! (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.) Je ne peux tout de meme pas laisser dire des contreverites !

M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Venons-en a votre question.

Mme Couderc m'a charge de vous dire qu'elle a procede a l'affectation des subventions aux associations la

semaine dernière. Celles-ci vont recevoir un courrier leur précisant les raisons des choix qui ont été faits. Deux critères ont été pris en compte: d'une part, la nécessaire maîtrise des dépenses publiques et, d'autre part, les objectifs poursuivis par les associations au regard des priorités du Gouvernement qui sont l'emploi et la formation ainsi que l'égalité professionnelle et la promotion sociale des femmes. Concernant précisément l'AVFT, Mme Couderc m'a prié de vous préciser que cette association a obtenu en 1995, ainsi qu'en 1996, une subvention de 700 000 francs. Elle recevra en 1997 une première subvention de 600 000 francs. Une attribution complémentaire pourra éventuellement être faite en fonction des disponibilités budgétaires. Pour terminer, je préciserai que l'AVFT a, en 1996, reçu 170 appels par écoutant à la permanence téléphonique, à comparer, par exemple, aux 5 000 appels adressés aux permanences de l'association Violences conjugales. Tels sont, madame le député, les éléments d'information que m'a chargé de vous transmettre Mme Couderc.

Données clés

Auteur : [Mme Neiertz Véronique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1335

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 1997, page 1090

Réponse publiée le : 19 février 1997, page 1032

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 février 1997